



Casse

et privatisation des services publics Ce sont les usagères et usagers qui paient !

Étriquer l'intérêt général...

ou dénier à l'intérêt général son intérêt fondamental...

Le service public serait dépas-sé. Il ne contribuerait pas à la meilleure allocation des res-sources et des moyens pour reprendre les termes de ses dé-tracteurs libéraux. Autrement dit certains en profiteraient trop pendant que d'autres n'en profiteraient pas assez, et tout ceci de façon fort injuste. En réalité, celles et ceux qui n'en ont pas besoin parce que leurs revenus et leur patrimoine leur permettent de se passer de ces services publics, n'ont pas envie de payer pour la grande majorité de celles et ceux qui ne peuvent s'en passer. **L'inté-rêt général n'est pas l'intérêt de « ces gens là » qui n'ont d'intérêts que très particu-liers et très égoïstes !** Et tant qu'à faire, s'ils peuvent faire des bénéfices sur le dos de services privatisés en les achetant et les vendant selon leurs seuls inté-rêts financiers... et si, au pas-sage, cette casse des services publics est pour eux synonyme de la liberté du renard dans le poulailler..., **c'est tant mieux salivent-ils !**

Bien des consommatrices et consommateurs constatent aujourd'hui que libéralisa-tion de tel ou tel secteur n'a pas rimé avec augmentation du pouvoir d'achat. C'est même une litote ! **Il suffit de regarder les augmentations régulières des prix du gaz et de l'électricité, fussent-ils « tarifs [dits] réglementés ».**

La concurrence permettrait de répondre aux besoins de la population bien mieux que les services publics selon ces mêmes adeptes des tantras libéraux. Entendez : la concurrence vous permettra d'accéder à des prix moins élevés. Encore une fois ce n'est pas ce que constatent régulièrement les consommateurs, et si le prix est moindre, il est fort à craindre alors que la prestation l'est tout autant et le consommateur doit s'en inquiéter et s'en inquiète déjà. Et, parfois, la consommatrice ou le consommateur ont les deux : le prix plus élevé et le service de moins bonne qualité... **Il suffit de lire les nombreux témoignages concernant les délégations de service public à de grands groupes privés en matière de service de l'eau...**

Et ces grands groupes ne se gênent pas à mal entretenir les équipements pour mieux peser dans la décision des collectivités qui envisageraient une remunicipalisation au coût de la mise à niveau de ces équipements... Où est là dedans le bénéfice du jeu de la concurrence ? Un cas isolé ? Médiapart révèle en ce début avril « **un mécanisme d'entente occulte sur les prix** », une « **technique qui permet aux géants du matériel électrique de tirer les prix vers le haut en limitant la concurrence** »... Tout ceci n'est pas bien nouveau sous le ciel de la « loi du marché », mais semblait avoir été oublié et l'est toujours par les thuriféraires de ce (dés)ordre économique.

... pour mieux « dézinguer » les services publics...

Nous nous souvenons tou-te-s ou presque de la séparation des activités télépho-niques et postales des anciennes PTT avant l' « ouverture au capital », litote pour début de privatisation de la branche France Télécoms, celle-ci précédant la transfor-mation de statut de La Poste et l' « ouverture à la concurrence » du secteur postal. (Au passage, l'ouverture de la concurrence dans le secteur des télécommunications s'est déjà traduite par l'entente illicite d'opérateurs maintenant leurs prix à un niveau artificiellement élevé.)

C'est un précédent à la séparation entre réseau et transport ferroviaires, RFF et SNCF ou aujourd'hui « SNCF Réseau » et « SNCF Mobilités », avec une « ouverture à la concurrence » du transport du fret avant celui des voyageurs.

Ces séparations/recompositions ont surtout servi à brouiller les repères et à transfor-mer profondément l'activité derrière les logos PTT et SNCF longtemps synonymes de service public après la fin du second conflit mondial, une activité d'entreprise capi-talistique qui s'éloigne de plus en plus de ce qui justifiait l'existence de ces services publics.

Ainsi ce qu'il est convenu désormais d'appeler « le groupe La Poste » s'est ouvert à des activités toutes autres que celle du transport et de la livraison du courrier. La Poste est même devenue concurrente d'Orange, ex-France Télécom dans le domaine de la téléphonie mobile... Elle a développé une activité de services à la personne (visites aux personnes âgées, installation de la TNT, portage de médicaments...) jusqu'à acquérir une société de services de santé à domicile, toutes activités rémunératrices là où précédemment le facteur ou la factrice était un lien social gratuit et une écoute attentive au delà de la seule livraison du courrier du jour. Il ou elle n'était certes pas médecin ni même infirmier mais il était présent et capable d'alerter.



C'est bien évidemment, d'abord, une question de compétences. On ne s'improvise ni médecin ni infirmier ni même secouriste, qu'on soit postière/postier ou agent-e, par exemple, des Finances publiques. Aujourd'hui, contre 50 euros, La Poste propose d'aider tout-e contribuable peu familial avec l'internet à effectuer sa déclaration de revenus désormais obligatoire en ligne. Que ce soit aujourd'hui La Poste ou demain tout autre prestataire privé, tenu seulement à la rentabilité de ses investisseurs d'autant que le contrôle des services publics est invalidé, quelle garantie a celle ou celui qui déclare vis à vis de l'État prescripteur de l'impôt au nom de la collectivité ? Quelle sécurité, quelle garantie au regard de l'aide apportée par ce prestataire privé ? Comment contester une éventuelle erreur et échapper de bonne foi à son imputabilité, d'autant que, face à soi, le nombre d'interlocuteurs fonctionnaires de ce qui sera peut-être encore considérée direction générale des Finances publiques sera devenue au mieux peau de chagrin ?

... les marchandiser...

Nous sommes là face à ce que nous pouvons considérer fondamentalement comme un tournant sociétal, une inversion radicale de choix de société : **la marchandisation des services publics hier payés par un impôt progressif et redistributif, pire nous sommes face à la marchandisation d'actes gratuits de solidarité simplement humaine au quotidien.** Et cette marchandisation signifie également tout simplement que ce qui est aujourd'hui censé être accessible à tou-te-s ne le sera plus qu'à celles et ceux en capacité de se le payer. Retraité-e-s modestes, moins de 800€ par mois, êtes vous prêt-e-s à payer 50€ pour être aidé-e-s à faire votre déclaration de revenus en ligne parce que celle-ci est devenue obligatoire, même si dans votre commune la connexion internet est épisodique et si vous vous êtes d'autant moins familiarisé-e-s avec l'outil informatique ?

Moins de services publics, c'est toujours plus de coûts pour l'utilisateur de plus en plus considéré comme client-e. Les ressorts de ce transfert de coût de la collectivité à travers l'impôt vers le particulier sont multiples. Ça commence par la nécessité de se déplacer toujours plus loin, par ses propres moyens, des moyens à sa charge,

pour accéder à ce qu'il reste de services publics avec un contact et une présence humaine. Ça se poursuit par exemple avec les 50€ de prestation de la poste pour vous aider à télé-déclarer vos revenus ou les prestataires privés habilités avec le « Plan préfectures nouvelle génération » (PPNG) pour effectuer les démarches en ligne afin de délivrer la carte grise. Là également quelle sécurité, quelle garantie pour l'utilisateur devenu client-e ?!! A chaque fois cependant, c'est l'opportunité de supprimer des emplois de fonctionnaires et désimplanter des services publics.

Même « *L'Essentiel* », la plate-forme d'information en continu des agents des ministères économiques et financiers fait de fait, par gros temps de grève, la promotion pour les sites de covoiturage en ligne favorisant la mise en relation entre conducteurs et passagers ! Des services privés qui ne sont pas gratuits ! Ces sites prélèvent généralement des commissions sur les sommes échangées entre covoitureurs et peuvent même offrir des services additionnels, par exemple, inclure automatiquement une assurance au bénéfice des covoitureurs. **Certes les usagers ont des droits mais encore faut-il ne pas casser l'administration de la concurrence, consommation et répression des fraudes !**

... et imposer ses activités à la « loterie boursière » !

La logique de l'impôt progressif proportionne la charge des services publics au regard des revenus de chaque foyer. C'est en cela qu'il est redistributif. Rien de cela avec la logique consumériste : le coût de la prestation est la même pour tou-te-s !

L'aide pour télé-remplir sa déclaration de revenus, c'est 50€ pour tout un chacun-e ! Et elle pèse d'autant plus sur vos revenus qu'ils sont modestes... d'autant que celles et ceux aux revenus les plus élevés n'en auront pas forcément besoin !

Toutes ces prestations autrefois effectuées par des fonctionnaires connaissant leurs métiers alimenteront demain des « petits boulots » sans lendemain, sans garanties pour les salarié-e-s concerné-e-s qui pourront toujours tenter d'en trouver dans le Code du Travail Ultra-Light de Macron, sans garanties ni sécurité pour les « client-e-s ». Pire, quel sera même demain le droit de ce qui restera de service public, lui-même en voie de marchandisation, face à un prestataire privé autorisé, habilité, agréé, quand le même prestataire s'appuiera sur la réglementation européenne pour tenter de lui opposer la « concurrence libre et non faussée » ? Changements de statuts de La Poste ou la SNCF ne riment-ils pas avec « ouverture à la concurrence » ?!!

Pendant ce temps là, Bernard Arnault, propriétaire et patron de Louis Vuitton Moët Hennessy, est l'homme le plus riche d'Europe et, 25 milliards d'euros supplémentaires de chiffre d'affaire en un an soit 2017, a ainsi arrondi son patrimoine de **800€ par seconde**. Selon Libération, « *l'augmentation de la fortune de Bernard Arnault est strictement liée (ou quasi) à l'augmentation spectaculaire du cours de l'action de LVMH, passée en 2017 de 188 euros (en février 2017) à 248 euros (un an plus tard)* ». Quand nous vous parlons de cotation boursière !

Au delà, la logique de ces capitaux volatiles n'est que recherche des meilleurs profits au gré des aléas des cours boursiers, d'une « confiance » qui n'est celle que de boursicoteurs. Des boursicoteurs jouant sur un tapis de jeu virtuel au dépens de la vie bien réelle de salarié-e-s emporté-e-s au gré d'une diversification des risques qui n'est que diversification de parts de marché pour mieux extraire le jus financier d'une activité avant de la jeter. Ce jus, quand il s'agit de services publics privatisés, est celui de la prestation payée par des usagers devenus client-e-s de groupes dont l'intérêt général n'a de raison d'être que dans la somme de leurs intérêts très particuliers dont ils pourront tirer le maximum de bénéfices.

L'intérêt général, ce sont les services publics !

Usager-e-s et fonctionnaires, battons nous pour EUX !

Battons nous pour NOUS !

